



TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNÉE 2026

Au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{re} classe

Le Maire de Saint Philbert de Grand Lieu,
Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L522-1 à L522-7, et L522-23 à L522-31,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération du 21 février 2011 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique,
Vu les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 24 mars 2021 après avis du comité technique,
Vu la liste des agents promouvables établies en date du 12 novembre 2025, 6 agents promouvables, dont 66% femmes et 34% hommes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{re} classe, établi au titre de l'année 2026 :

M. Freddy PROTEAU

Soit 1 homme.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié au fonctionnaire concerné.

Fait à Saint Philbert de Grand Lieu, Le 17 décembre 2025

Le Maire,
Stéphane BEAUGÉ

Notifié le : 12/01/26
Signature de l'agent :



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la notification auprès du Tribunal Administratif.